

**Ville de VEIGNE  
Rue de la Martinière  
« La Martinière »**

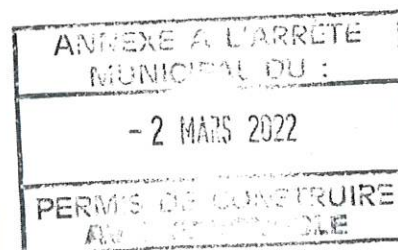
.....

**PERMIS D'AMENAGER  
SAS NEGOCIM  
« LA MARTINIÈRE »**

.....

NegOcim

.....



**CONVENTION DE REPRISE  
DES ESPACES ET RESEAUX COMMUNS**

.....



Conformément à l'article R 442-8 du code de l'Urbanisme, il ne sera pas créé d'Association Syndicale car une convention entre le lotisseur et la Ville de VEIGNE et entre le lotisseur et la Communauté de Communes TOURAINE VALLEE DE L'INDRE pour les eaux usées et l'eau potable seront passées avant la délivrance du Permis d'Aménager.

Ces conventions prévoient entre autres le transfert dans le domaine public de la totalité des espaces et équipements communs une fois les travaux achevés.

Fait à TOURS,  
Le 17 décembre 2021  
Le Lotisseur,  
SAS NEGOCIM

**NEGOCIM SAS**  
Agence de TOURS  
52, bd Héufloup  
37000 TOURS  
Tél. : 02.47.05.78.68  
Fax : 02.47.05.68.62  
Siren B 325 973 329